

# SEANCE DU 15 AVRIL 2019

~ ~ ~ ~ ~

**Date de convocation** : 8 Avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze avril à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GROSSET, Maire.

**Etaient Présents** : HILAIRE Christine, DAYDE Francis, BLANCHOIN Eliane, MASSIBOT Michelle, CHAMPEAU Alain, FORD Odile, BERGERET Sylvie, MOURIER Patrick, SZABO Jacques, CUOQ Virginie et Malorie BOUTEILLON.

**Etaient Absents excusés** : DUFFAU Pierre, SANCHEL DEL VALLE Rafaël, GLAZEWSKI Nathalie, UBASSY Robert, POURRAZ Mylène, JOUVE André et COLONGIN Michel.

Procuration de SANCHEL DEL VALLE Rafaël à Malorie BOUTEILLON, de GLAZEWSKI Nathalie à MASSIBOT Michèle, de UBASSY Robert à CHAMPEAU Alain, de POURRAZ Mylène à GROSSET Jean-Marie, de JOUVE André à DAYDE Francis et de COLONGIN Michel à SZABO Jacques.

Mme BOUTEILLON Malorie a été nommée secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 11 mars 2019 est approuvé après lecture.

M. le Maire annonce que malheureusement Mme la Trésorière a décliné l'invitation pour raison personnelle.

Mme Odile FORD demande, suite au message de M. Pierre DUFFAU, pourquoi une autre date n'a pas été choisie ?

M. le Maire explique qu'il a demandé les disponibilités de M. Pierre DUFFAU sauf que la seule date qui lui convenait été le vendredi à 20h30. Le dernier jour autorisé étant le 15 avril cette date a été retenue.

## **1) CCAS**

### **a) Compte Administratif 2018 du CCAS :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultats</b>
Fonctionnement 2018	4 135,47 €	4 002,67 €	- 132,80 €
Résult. Antér. reporté 2017			2 179,82 €
<b>Résultat à affecter</b>			<b>2 047,02 €</b>

Le Compte Administratif 2018 du CCAS est adopté à l'unanimité.

**b) Affectation du Résultat 2018 du CCAS :**

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, soit 2 047,02 €, décide de l'affecter à la section de fonctionnement du budget primitif 2019.

**c) Budget Primitif 2019 du CCAS :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement 2019	4 547,02 €	2 500,00 €
Résultat antérieur reporté 2018		2 047,02 €
<b>Total</b>	<b>4 547,02 €</b>	<b>4 547,02 €</b>

L'ensemble du conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2019 du C.C.A.S..

**2) Service Eau et Assainissement**

**a) Compte Administratif 2018 du Service Eau et Assainissement :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement 2018	96 302,75 €	60 391,32 €	- 35 911,43 €
Résultat à affecter 2017			<b>86 630,41 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	Recettes	Résultats
Investissement 2018	79 278,44 €	88 580,65 €	+ 9 302,21 €

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget du service de l'eau et assainissement

**b) Affectation du Résultat 2018 du service Eau et Assainissement :**

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, soit 50 718,98 €, décide de l'affecter à la section de fonctionnement du budget primitif 2018.

**c) Budget Primitif Service Eau et Assainissement 2019 :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement 2019	162 330,73 €	162 330,73 €
<b>Total</b>	<b>162 330,73 €</b>	<b>162 330,73 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Investissement 2019	576 325,00 €	576 325,00 €
<b>Total</b>	<b>576 325,00 €</b>	<b>576 325,00 €</b>

Les travaux programmés pour 2019 sur le budget eau et assainissement sont toujours la réhabilitation du réseau d'assainissement situé dans le canal et la réalisation des Schémas Directeurs d'Eau et d'Assainissement.

L'ensemble du conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2019 du Service Eau et Assainissement.

### **3) Commune :**

#### **a) Compte Administratif 2018 de la Commune :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultats</b>
Fonctionnement 2018	1 250 992,40 €	1 712 539,81 €	385 847,89€
Résultat antérieur reporté			75 699,52 €
Résultat à affecter 2018			<b>461 547,41 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultats</b>
Investissement 2018	648 179,81 €	1 004 879,36 €	+ 356 699,55 €
Résult. antérieur reporté 2017			- 451 642,56 €
Solde d'exécution déficitaire			<b>- 94 943,01 €</b>
Restes à réaliser	1 053 600,00 €	887 591,00 €	<b>- 166 009,00 €</b>
<b>Besoin de Financement</b>			<b>- 260 952,01 €</b>

Les investissements réalisés en 2018 sont : achèvement de la restauration du logement Place de la Bourgade, installation de visiophones aux écoles, l'étanchéité des toitures de la maternelle, remplacement de la VMC de la crèche, changement du véhicule de la police municipale et démarrage des travaux de construction de la bibliothèque et de la salle multi-activités.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget communal.

### **b) Affectation du résultat 2018 de la Commune :**

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, soit 461 547,41 € décide d'affecter 260 952,01 € à la section d'investissement du budget primitif 2019 (article 1068), le solde disponible, d'un montant de 200 595,40 € étant affecté à la section de fonctionnement du budget primitif 2019.

### **c) Vote des 3 taxes :**

M. le Maire propose de ne pas modifier les 3 taxes.

	<b>Taux de Grillon</b>	<b>Taux moyen</b>	<b>Taux moyen</b>
	<b>Depuis 2009</b>	<b>départemental</b>	<b>national</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>7,13</b>	23,40	24,47
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	<b>22,9</b>	23,12	21,00
<b>taxe foncière (non bâti)</b>	<b>43,45</b>	55,81	49,46

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes taux.

### **d) Budget Primitif de la Commune 2019 :**

Les projets de travaux d'investissement 2019 sont les suivants : le déplacement de la Bibliothèque et la création d'une salle Multi-activités, l'extension du cimetière, rénovation de l'ancienne Poste, l'achat de téléalarmes, la restauration d'un tableau à l'église « Saint Sébastien », abri de touche et fermeture du stade de foot, tapis de sol et mobilier pour l'école maternelle, voirie 2019, remplacement des chaudières de la cantine et de l'école maternelle et achèvement de la bibliothèque et de la salle multi-activités.

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement 2019	1 483 008,00 €	1 527 705,00 €
Virement à la section d'investissement	245 292,41 €	
Affectation excédent antérieur reporté 2018		200 595,40 €
<b>Total</b>	<b>1 728 300,40 €</b>	<b>1 728 300,40 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	Recettes
Investissement 2019	1 428 600,00 €	560 249,00 €
Remboursement capital d'emprunt	102 000,00 €	
Affectation du résultat 2016 à l'article 1068		260 952,01 €
Emprunts *		559 049,60 €
Virement de la section de fonctionnement		245 292,40 €
Déficit d'investissement reporté 2017	94 943,01 €	
<b>Total</b>	<b>1 625 543,01 €</b>	<b>1 625 543,01 €</b>

\* Les emprunts souscrits en 2018 mais effectifs sur l'exercice 2019 sont répartis avec 200 000,00 € de TVA (récupérable dans 2 ans) et 300 000,00 € de capital d'emprunts pour le financement de la bibliothèque, de la salle multi-activités et de l'agrandissement du cimetière.

L'ensemble du conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2019 de la commune.

#### **4) Communauté de Communes Enclave des Papes et Pays de Grignan : Compétence « eau potable » et « Assainissement collectif »**

Par courrier en date du 17 janvier 2019, le Président de la Communauté de communes alerte sur les conséquences de la Loi n°2018-702 du 03 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

Les communes membres de la Communauté de Communes ont, en application de cette loi, la possibilité de délibérer pour s'opposer au transfert obligatoire de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles.

M. le Maire explique qu'une étude d'accompagnement au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif est en cours.

Il précise que la plupart des communes notamment les drômoises sont contre le transfert de cette compétence à la communauté.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan au 1er janvier 2020 de la compétence eau potable, au sens de l'article L.2224-7 I du CGCT, et de la compétence assainissement collectif des eaux usées, au sens de l'article L.2224-8 I et II du CGCT.

## **5) Conventions de prestations de services avec l'association AGC.**

M. Francis DAYDE explique que suite au courrier annonçant la décision du conseil municipal de reprendre en gestion communale le CLAE après les vacances de Pâques, l'association AGC par courrier recommandé, reçu le 18 mars 2019, a annoncé à la commune qu'elle arrêterait sa collaboration le 22 mars 2019, ne laissant qu'une semaine pour réorganiser le service.

Afin de prendre en compte ces changements, il est proposé les deux conventions suivantes :

- 1 convention de prestations de services CLAE du 7/01/2019 au 22/03/2019,
- 1 convention pour la navette des mercredis et pour le Point Infos pour l'année 2019.

Le conseil municipal valide à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour signer ces deux conventions.

## **6) Questions diverses :**

- Elections européennes : elles auront lieu le 26 mai avec un seul tour. Mme Sylvie BERGERET signale son absence.

- Bibliothèque et salle multi-activités : l'entreprise de plaquiste vient de déposer le bilan et afin de ne pas retarder le chantier le marché a été attribué à l'Entreprise Mathieu qui avait déjà ouvert sur les chantiers de la Poste et du logement de la Place de la Bourgade.

- M. le Maire informe qu'une convention a été signée entre la commune et les 5 nouveaux bénévoles recrutés par Mme APARISI, la nouvelle bibliothécaire.

- M. le Maire informe que la personne responsable des dégâts fait au Pont sur la Route de Grignan a été retrouvée. Affaire en cours...

- Épicerie : M. le Maire rappelle que M. PIQUET souhaiterait reprendre l'épicerie au 1<sup>er</sup> mai. Affaire à suivre...

- Voirie 2019 : les premières estimations s'élèvent à un total de 400 000 €. Afin de rester dans l'enveloppe budgétaire de 200 000 €, il sera nécessaire de faire des choix.

- Communauté de Communes : prochainement le passage en collecte sans porte à porte sera effectif. Cependant, M. le Maire explique qu'il n'a pas voté les choix de la communauté car les taux passeront de 13 % à 11,95 % et il estime cette baisse insuffisante.

M. Jacques SZABO précise que sur l'estimation pour une taxe de 150 € la baisse sera de 15 €.

M. Francis DAYDE ajoute que la baisse se poursuivra sur 5 ans pour atteindre 9,3 %. Cette situation est regrettable mais certaines communes ont augmenté le nombre d'apports volontaires notamment la Commune de Grignan avec une augmentation du coût d'investissement de plus 100 000 €.

Les 8 points d'apport volontaire seront :

- Salle des Fêtes,
- Place des Escourneaux,
- Faubourg sous Vialle,
- Place Bouveau,
- Parking du Lac,
- La Gravière,
- Chemin des Combes,
- Chemin de l'Excavateur.

Ces 8 points d'apport volontaire vont être équipés ou complétés de colonnes aériennes pour qu'ils puissent recevoir l'ensemble des flux des déchets (ordures ménagères, les emballages, le verre et les papiers journaux). Les cartons bruns seront collectés uniquement à la salle des Fêtes et à la Gravière.

Mme Sylvie BERGERET demande si c'est l'entreprise Nicolin qui a obtenu le marché ?

M. le Maire répond qu'elle a été la seule à répondre à l'appel d'offres.

M. Francis DAYDE pense qu'en 2025 avec un service uniformisé sur la communauté de communes plus d'entreprises postuleront. Les consignes de tri seront rappelées sur le prochain bulletin municipal. La date précise de basculement n'est pas connue aujourd'hui.

- Déclaration d'Impôt 2019 : L'Association Entente de Vaucluse reconduit les permanences sur rendez-vous pour aider les personnes de plus de 60 ans dans leurs démarches pour déclarer les impôts en ligne.

- Mme Sylvie BERGERET rappelle l'état de la Lampisterie avec des tags.

M. le Maire répond que les travaux de peinture sont prévus.

- Mme Odile FORD rappelle aux services techniques de remettre la canne du pêcheur.

- M. Jacques SZABO signale des dommages au skate Park.

- Mme Christine HILAIRE explique qu'ils ont rencontré les parents élus de l'école élémentaire. Ils ont fait part de leurs regrets qu'il n'y ait pas de Fête de l'école élémentaire cette année.

Il a été proposé de faire la fête des « Petits Grillons » en collaboration avec l'association Majuscules et les parents d'élèves volontaires et le CLAE.

Cette fête aura lieu le samedi 29 juin avec le spectacle des enfants du CLAE et de la cantine. Les animateurs proposeront aux enfants pendant le temps méridien de s'entraîner à des chants et des danses... La remise des dictionnaires aux élèves de CM 2 sera suivi du verre de l'amitié offert par la mairie puis repas sorti du sac. L'après-midi seront proposés des jeux et pour clôturer cette journée un spectacle offert aux enfants.

Mme Sylvie BERGERET demande ce qu'il en est des enseignants ?

Mme Christine HILAIRE précise que les enseignants n'ont pas souhaité organiser de fête cette année.

Elle précise que les membres du conseil sont les bienvenus pour partager cette journée.

- Foire : comme chaque année la paëlla sera organisée la veille. Compte tenu des élections européennes les associations seront installées Place du Centenaire au lieu de devant la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Jean-Marie GROSSET

Christine HILAIRE

Francis DAYDE

Pierre DUFFAU

Eliane BLANCHOIN

André JOUVE

Michelle MASSIBOT

Robert UBASSY

Nathalie GLAZEWSKI

Patrick MOURIER

Alain CHAMPEAU

Rafael SANCHEZ DEL VALLE

Mylène POURRAZ

Virginie CUOQ

Malorie BOUTEILLON

Jacques SZABO

Michel COLONGIN

Odile FORD

Sylvie BERGERET